

Étude du potentiel éolien dans la MRC de Coaticook

Coaticook, le 16 février 2023 – Dans le cadre des prochains appels d’offres d’Hydro-Québec pour l’achat d’énergie renouvelable, la MRC de Coaticook a été approchée afin d’évaluer le potentiel de développement éolien du territoire. Ces évaluations considèrent la force des vents, les considérations techniques d’implantation et surtout la réceptivité des différentes parties prenantes à un éventuel projet.

La structure des appels d’offres établie par le gouvernement exige la création de partenariats entre les promoteurs privés et le milieu communautaire d’accueil des projets. Ceci implique une redistribution des profits, de façon équitable, entre un promoteur privé potentiel et la communauté réceptrice dans une visée de 50%-50%. De plus, des compensations financières importantes sont prévues pour les propriétaires fonciers et les municipalités impliquées.

Le conseil de la MRC de Coaticook estime donc qu’il convient de considérer un tel projet comme une opportunité de développement pour la région et propose, par ce fait, de débiter un processus d’évaluation de l’acceptabilité dans notre milieu et des considérations de gouvernance du projet. C’est dans cette optique que les élus ont sollicité le service d’accompagnement offert par la FQM pour ainsi profiter de leur expertise juridique et d’évaluation de projets éoliens.

Il faut documenter le dossier afin de bien connaître le vrai potentiel éolien du territoire, les coûts associés et toutes autres informations importantes avant de présenter un dossier. Advenant l’acceptabilité sociale, l’intérêt de la MRC ainsi que celle du promoteur, un dépôt de projet serait réalisé en 2023 et une réponse attendue en 2024.

Le conseil de la MRC est conscient de la transition énergétique qui devra être faite au Québec et partout dans le monde dans les prochaines années. Ce dernier choisit d’avoir une attitude responsable de notre gestion d’énergie et d’envisager d’assumer les conséquences ici, de nos besoins énergétiques présents et futurs. Le transfert des usines de production vers le tout électrique, les véhicules qui devront être rechargés sont quelques-uns des éléments qui doivent être pris en compte et qui demandent une réflexion régionale.

La demande électrique envisagée dans les prochaines années devrait en grande partie être répondue par des développements éoliens. Il apparaît donc que ces structures feront partie des paysages du sud du Québec et la MRC de Coaticook choisit de considérer comment en tirer avantage et ne pas rester en retrait face à ces développements qui semblent inévitables.

Toutefois, il est bon de mentionner que cette ouverture se fait à quelques conditions déjà établies. Par exemple, que des distances séparatrices suffisantes de toutes habitations soient respectées, que les paysages d'intérêt soient identifiés et protégés et que les incidences sur l'habitat d'espèces à statuts particuliers soient évaluées et réduites.

En bref, le conseil de la MRC de Coaticook est conscient des enjeux qu'apporterait un tel projet, mais choisit d'en envisager aussi les avantages et d'adopter une attitude responsable et même, d'utiliser l'évaluation de ce projet pour en faire ressortir des impacts positifs. Continuer d'établir des relations toujours plus significatives avec les communautés autochtones qui occupaient le territoire dans les derniers millénaires en est un bon exemple. Les ressources financières substantielles qu'amènerait la mise sur pied d'un tel projet pourraient servir de levier dans des projets de conservation de la nature et de restauration de milieux naturels de la MRC de Coaticook.

« Ce communiqué se veut le premier pas d'une réflexion régionale, puisqu'il s'agira d'un projet collectif et régional porté par la volonté du milieu. De plus, nous réitérons encore une fois que sans l'acceptabilité de la population, il n'y aura pas de projet. », mentionne monsieur Bernard Marion, préfet de la MRC de Coaticook.

Finalement, au cours de prochaines semaines, des propriétaires fonciers pourront être rencontrés pour évaluer la faisabilité d'implantation d'infrastructures et valider leur intérêt. Si l'intérêt s'avère positif et qu'un potentiel projet pouvait devenir faisable, la population sera alors consultée afin de connaître leur ouverture envers un tel projet de même qu'une consultation officielle du BAPE serait nécessaire.

-30-

Source

Catherine Madore, agente de communication et de marketing à la MRC de Coaticook
c.madore@mrcdecoaticook.qc.ca, 819-849-7083 poste 249

Informations

Dominick Faucher, directeur général et Greffier-trésorier de la MRC de Coaticook

Entrevue

Bernard Marion, préfet de la MRC de Coaticook et maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton